

I. LES ARMES ET LES COULEURS DE COMPIEGNE (nouvelle approche)

Communication de Jean-Claude Brault

Le samedi 7 mai 2005,

Le 1er décembre 2001, j'avais tenté de procéder à une recherche approfondie des armoiries de la ville de Compiègne (d'abord l'écu, publié dans le Bulletin, n° XXXVIII, puis ses accessoires). Je pense pouvoir y apporter aujourd'hui quelques compléments.

1. L'origine du blason

Il n'est toujours pas possible de remonter au-delà de la description de ce blason qui figure dans les comptes municipaux pour 1445. Notons cependant que la saint Crépin est fêtée par l'Eglise le 25 octobre, date de ce document. Or, la levée du siège par les anglo-bourguignons avait eu lieu le 25 octobre 1430, qu'il convenait de célébrer, ainsi que cela fut poursuivi pendant plus de 200 ans (Dervillé).

Si l'on admet que ces armes remontaient, sinon à 1218, du moins au milieu du XIII^e siècle, il y a un trou de plus de deux siècles qui n'a pu à ce jour être comblé par aucun des historiens que j'ai consultés (Michel Nortier, Philippe Racinet).

2. Le dessin du lion

La représentation graphique la plus ancienne est celle des couleuvrines de 1579 (Hôtel de ville, musée Vivanel), époque qui n'est déjà plus celle du bon style héraldique. Il faut attendre les années 1970 pour que l'architecte des bâtiments de France, Michel Legendre, dessine un lion de bonne facture (salle du Conseil). Le vrai lion héraldique est un animal de combat, dressé en position d'attaque («rampant», *rapere*), c'est-à-dire que l'axe de son corps est presque vertical (Neubecker). Une seule patte, la postérieure droite, repose à terre, la tête couronnée est légèrement levée. Or tous les tracés connus entre ces deux dates s'écartent peu ou prou de ce modèle, et finissent par en faire un animal prêt à défiler aux fêtes du 1er mai (lion Peugeot).

4. La devise

Un seul témoignage relate, sur la porte de Paris, *Urbs Deo, regi et regno fidelissima* (1752, «cartulaire» Harbulot). Tous les autres se bornent à la formule plus simple *Regi et regno fidelissima* (sur cette même porte, et sur le pont Louis XV : Perint, Daussy). La différence n'est pas essentielle.

5. Les couleurs du blason

Si l'on admet que le texte de 1445, plus administratif qu'historique, est erroné lorsqu'il énonce des fleurs de lis d'argent, on trouve avec une grande constance le blasonnement bien connu «D'argent au lion d'azur, semé de fleurs de lis d'or, couronné du même, armé et lampassé de gueules». Et pourtant Carolus Barré écrit en 1939 que le lion était au XV^e siècle pourpre ou violet, les couleurs de Compiègne ayant été gris et violet. Louis Carolus-Barré confirme en 1987 que les véritables couleurs de Compiègne étaient le bleu violacé et le gris clair et blanc. Plutôt que d'ironiser lourdement sur leurs compétences héraldiques, il valait mieux rechercher leur source. Il s'agit d'un compte municipal de 1485, octroyant 72 sous d'or au valet de la ville pour acheter deux aunes et demi de drap moitié gris moitié violet. Carolus Barré conclut à la modification des «émaux».

On peut concilier la stabilité des couleurs du blason avec l'opinion de l'historien. Le valet de Compiègne portait en 1659 le pourpre et le bleu gris, ou le bleu violacé et le gris clair, en 1610, le violet et bleu céleste (?) -(Carolus-Barré et Louis Carolus-Barré). En 1791, le sieur Bertrand, faisant fonction de héraut d'armes, était vêtu d'une casaque de velours violet, aux armes de la ville (abbé Auger). Lors du sacre de Napoléon, Ier, les hérauts d'armes étaient revêtus de violet (Musée de la Figurine historique). Comme l'Empereur souhaitait adopter le décorum monarchique, il en résulte que le violet était sous l'Ancien Régime la couleur du tabard des hérauts d'armes, partant des valets de villes.

6. Le drapeau et les couleurs de Compiègne

Les couleurs de Compiègne sont donc le blanc et le bleu, Carolus Barré est bien d'accord. Les drapeaux, dérivant de l'argent et l'azur. Or le bleu et jaune est utilisé depuis les fêtes de Jeanne d'Arc en 1930, soit par décision d'un maire Robert Fouin-Sarrazin, désireux de se démarquer des couleurs attribuées à la France, soit subrepticement introduites (selon Hubert Billim) par un conseiller municipal le baron James de Rothschild futur maire de Compiègne, qui a utilisé le pavillon jaune et blanc en usage

depuis fort longtemps dans la grande famille des Rothschild.

Notons encore que, selon Michel Pastoureau, il est sans importance ni signification d'exprimer l'azur par un bleu clair, un bleu moyen ou un bleu foncé. Je préfère pour ma part l'opinion de Galbreath, selon lequel les couleurs employées étaient franches et peu nombreuses, ce qui est plus compatible avec l'origine de signe de reconnaissance militaire des blasons.

7. Le logotype de Michel Bocquet

Bien qu'il n'ait jamais fait l'objet d'une reconnaissance officielle, le logotype, je préfère dire le dessin simplifié et modernisé, dessiné vers 1970 par Michel Bocquet a été très largement utilisé depuis sur toutes sortes de supports. Il faut quitter la langue héraldique pour le décrire. Il s'agit d'un lion bleu recouvrant partiellement une demi-fleur de lis jaune. C'est une réalisation très heureuse, surtout si l'on fonce le jaune qui est généralement peint trop clair.

II. LE FIEF ET L'HOTEL DU FOUR. (Naissance de la féodo-vassalité à Compiègne).

A partir de l'histoire de la maison dont je suis propriétaire à Compiègne, 7 rue Saint-Antoine, j'étendrai mes recherches au Tour des Rats, dont elle fait partie, des Changes sur lesquels elle est en fait située, et je la décrirai lors de la naissance du régime féodo-vassalique (Philippe Racinet -on pourrait aussi dire féodo-seigneurial).

Le premier site habité de Compiègne a été reconnu à Venette, à l'époque de la sédentarisation néolithique, où l'on retrouve un gué, peut-être un pont (917, encore Grand pont de Venette en 1499), une *villa regia* (Michel. Roblin), grande exploitation rurale appartenant au fisc puis au roi, un marché (dom Gillisson), son tonlieu (péage ou droit de place).

La villa de Venette est-elle le *palatium supra flumen Isara*, au moins ceinturé de fossés et de palissades ? Plusieurs historiens locaux en émettent l'hypothèse (Marcel Hemery). Divers facteurs d'ordre géographique (instabilité du lit de la rivière) et militaire (les grandes invasions)- firent remonter vers 848 le *palatium* royal, le *castellum* de 877 sur l'éperon calcaire situé plusieurs kilomètres

en aval, à la cote NGF 45 (dénivelé 12 m), sur ce qui, partiellement, deviendra plus tard, en 877 la collégiale Sainte-Marie -l'archéologie n'a pas encore apporté de certitude sur ce point- et la place du Change, véritable «carroir» de la ville, d'où dévalent au nord la rue du Pont (rue Jeanne d'Arc), à l'ouest la rue Saint-Antoine (traversant par une porte fortifiée l'enceinte carolingienne, à ne pas confondre avec la porte de Paris de l'enceinte capétienne), au sud, la rue des Boucheries, venant buter en contre-bas de cette enceinte aujourd'hui rappelée par l'arrondi de la rue des Cordeliers (Carolus Barré, Marie-Claire Coste), à l'est au contraire à plat par les rues des Lombards et de Pierrefonds vers la porte de Pierrefonds de l'enceinte capétienne. Ce quartier dépendait indiscutablement avec ses deux tourelles de la châtellenie de Pierrefonds.

Des incendies détruisent la collégiale au IX^e siècle (les Normands), en 978 par Othon II, roi de Lotharingie.

Le territoire de la ville était au donc au haut Moyen-Age séparé en 2 ou 3 seigneuries :

- la seigneurie directe du roi, dont le chef-lieu était la Grosse Tour, remontant probablement aux premières années du XI^e siècle (Christian Corvisier),
- la châtellenie de Pierrefonds avec son donjon (bien qu'on ait du mal à concevoir comment deux ouvrages militaires importants auraient pu n'être distant que de 100 à 120 m. bravant ainsi l'interdiction faite par le roi Philippe Ier de construire à Compiègne aucune tour, forteresse ou maison de défense (Cartulaire de Saint-Corneille),
- l'abbaye de Saint-Corneille pouvait-elle constituer une seigneurie (la fait qu'elle détenait de nombreux fiefs et des hommes liges est étranger à la question) ? A première vue, il peut sembler étrange que les nombreuses donations royales à partir de sa fondation en 877 aient eu pour effet de donner à l'abbé la qualité de vassal d'un roi de France, son suzerain. Pourtant dom Gillisson, Carolus Barré n'hésitent pas à parler de seigneurie pour Saint-Corneille, ensuite pour Saint-Clément. Le critère de la seigneurie est de bénéficier de prérogatives régaliennes. Or l'abbaye percevait un tonlieu (917), exerçait la prévôté et par conséquent la justice à l'intérieur de ses limites (1048), sans parler d'un four banal un moulin, des fourches patibulaires. La réponse peut donc être positive.

Les Changes, les Lombards évoquent une activité économique et financière importante : échange de monnaies (et même quelque temps un atelier

monétaire), marché transféré de Venette, foire du Mi-Karesme avec son tonlieu, pèlerinages aux reliques détenues à Saint-Corneille et Saint-Jacques. Une ordonnance de 1396 et un mémoire au Parlement de 1448 (après les destructions de 1426-1430) évoquent les trois richesses de la ville : le commerce des vins de Bourgogne, la foire du Mi-Karesme, les tournois (Carolus Barré).

Il est certain que les destructions de la Guerre de Cent-Ans furent considérables. Ajoutées à la peste, la ville mit un demi-siècle à se reconstruire, et peut-être six siècles à retrouver ses fonctions économiques (zones industrielles et tertiaires) et intellectuelles (U.T.C.).

Sur les Changes surtout apparaissent à partir du Bas Moyen-Age de nombreux *ostels*, vocable dont le sens a pu varier depuis le XIII^e siècle, où il avait le sens d'auberge, jusqu'au XIV^e-XVIII^e siècle, où il est presque synonyme de maison (Carolus Barré), voire de boutique ou de simple étal, avant d'arriver à désigner à partir du XVIII^e siècle la demeure importante d'un grand seigneur, un «'officier», un magistrat, un service public, dirait-on aujourd'hui

Il existe une quinzaine de plans anciens de Compiègne (plans cavaliers puis plans au sol) dont le premier est celle de Périn (1509 ?), et le plus précis, celui dessiné pour le cadastre par Thorel en 1826. Sur tous, on distingue parfaitement la place du Change en forme de cornemuse, les petites maisons ou échoppes encerclant l'abbaye, le rétrécissement de la rue Saint-Antoine localisant l'emplacement du four et du pilori (v. ci-après).

L'établissement de la féodalité à Compiègne nécessite de distinguer, au IX^e siècle :

a) le régime seigneurial, fondé sur les démembrements de la puissance publique et les faiblesses du pouvoir royal à partir du V^e-VI^e siècle jusqu'au IX^e-X^e siècle et au-delà. Un homme de guerre riche et puissant (*potentior*) choisit un vassal auquel il apporte sa protection, et lui confie un bien en bénéfice, puis en commende, en échange de services militaires (ost), civils (conseil) et financiers (aides). Certains droits seigneuriaux ont été supprimés dès 1319 (banalités) et 1693, dans les villes et bourgs du royaume

b.) le système féodal qui est un mode de transmission de la propriété foncière. Un possesseur de terres concède un fief à un combattant (*miles*, petit noble,

mais très rapidement les femmes puis les bourgeois), dont il reçoit «foi et hommage», et une redevance annuelle ou périodique (François Olivier-Martin). Les terres roturières sont concédées à un roturier moyennant un cens, ce qu'il reconnaît dans «l'aveu et dénombrement».

En 1789, les prérogatives seigneuriales avaient été pour l'essentiel reprises par la monarchie ; il n'en subsistait guère que des aspects honorifiques (féodalité dominante, dit la Législative). En revanche, le système des fiefs morcelés à l'infini était toujours vivace (féodalité -présumée- contractante). Le fief n'est plus qu'une monnaie immobilisée, dont la censive constitue la petite monnaie.

Cette distinction juridique a été occultée par le fait que dans la réalité des choses, le pouvoir seigneurial et la qualité de fief étaient généralement exercés par la même personne.

Qu'en est-il à Compiègne de l'hôtel du Four ? En 1186, le roi cède à la commune le four banal (Carolus Barré) qui donne certainement son nom à l'hôtel du Four. En 1192, le roi devient propriétaire par échange de la châellenie de Pierrefonds. En 1246, l'(aveu) et dénombrement de la Couture Charlemagne mentionne sur les Changes un puits, un four et un pilori (Cartulaire de Saint-Corneille), qui est peut-être l'origine d'une plaisanterie sinistre : rue du Puy d'Amour, nom donné un temps à la rue Saint-Antoine. Peu avant 1250 commence la construction de l'église Saint-Antoine sur le fief Fleury, arrière-fief de Pierrefonds (Pierre Moglia). En 1376, il existe un fief du Four, «à cause de la Grosse Tour», formant la tierce partie de l'hôtel des Rats qui est, lui, une censive roturière. En 1448, le dénombrement des biens de mainmorte pour la paroisse Saint-Antoine indique comme propriétaire d'une maison appelée Le Four un certain Guillaume Jehannotin (Carolus Barré)

- Il y a une parenté ou un recoupement entre le fief du Cauroy, ou Nicolas Quillet ou encore Le Boucher, étudiés par Carolus Barré, le fief du Four et l'hôtel des Rats. La confusion provient d'une part de la division successorale extrême des fiefs, d'autre part des destructions de la ville lors de la guerre de Cent-Ans, la longue reconstruction qui s'en suit pouvant parfaitement ne pas observer le parcellaire féodal.

Quelques dégâts sont certainement dûs aux Guerres

de Religion, du fait de la fidélité de la ville au roi Henri III. En 1621, Jérôme Le Caron, seigneur de Brissaucourt, peut-être baron fiefé de Saint-Corneille, porte foi et hommage à l'abbé de Saint-Corneille pour divers fiefs, dont celui du Four, «faisant la tierce partie de l'ostel des Rats». En 1627, lors du recensement de Nicaise de la Court, le Four pourrait appartenir à Anthoine Charmolüe, lieutenant de la forêt, greffier de Saint-Corneille

En 1665 est établie la liste des maisons titulaires de droits d'usage en forêt. sur le «bois mort et mort-bois, vert gisant et sec en étant, droit de panage et pasturage pour les bestes» En 1678, nous trouvons une partie de l'hôtel du Four entre les mains de Louise Poullétier, veuve de Denys Geofroy, maître particulier de la forêt de Cuise (? P. Guynemer) et sous-lieutenant des chasses. Des caractères architecturaux (épaisseur des murs 0,45 m. chaînages de pierre) permettent d'attribuer à cette époque (après 1657, le plan Jollain paraissant indiquer un bâtiment avec pignon sur rue) la (re)construction de l'aile nord-sud actuelle. A Paris tout au moins, une ordonnance de 1560 avait interdit les colombages, et une autre de 1667, de construire pignon sur rue.

Les maisons (ou hôtels) sont désignées avec leur éventuelle enseigne, d'abord sous le nom du Tour dans lequel elles sont situées, puis sous le nom de leur propriétaire, enfin font l'objet dans le courant du XVIII^e siècle d'un numérotage d'abord purement fiscal (n^o du rôle), avant de devenir linéaire au XIX^e siècle..

Le titre de propriété (au sens moderne de ce terme) le plus ancien est l'acte de vente de la maison 7 rue Saint-Antoine par les héritiers de Charles Coustant, conseiller avocat du roi, déjà mentionné dans le contrôle du logement de 1751 sous le nom de Coutan, (dont partie recueillie d'une demoiselle Elisabeth Demor), et dont le fils Antoine fut le dernier maître particulier de la forêt de Compiègne, avant son rattachement à la capitainerie des chasses.

La chaîne des propriétaires est dès lors complète jusqu'à nos jours. , avec une petite obscurité pendant les années ayant suivi la Révolution.. En 1824 la maison est refaite «presque entièrement à neuf» (affiche de 1826) par le négociant Joseph Lefebvre, dans le style Directoire (cabinet lambrissé toujours existant). Une dame Lardé est mentionnée dans la visite des fours et cheminées prescrite par le

lieutenant de police en 1829.

De très nombreux hôtels sont mentionnés tour des Rats (sans compter les innombrables hôtels sur les Changes et ses alentours) :

-rue Saint-Antoine (côté impair), la Boucherie de la ville (n^o 1), la Halle aux grains (n^o 3), l'hôtel des Rats (n^o 5), l'hôtel du Four (n^o 7), l'hôtel de l'Ecu de Bourgogne (n^o 9), ayant abrité la supérieure des Carmélites en 1794), l'hôtel des Marguilliers (n^o 11),

- rue des Cordeliers (côté pair), les jardins et dépendances des précédents hôtels. Celui du maréchal d'Estrées devait se situer côté impair, aujourd'hui détruit, d'où il était facile de joindre l'hôtel des Rats par les jardins.

Il est impossible de citer l'hôtel des Rats sans rappeler qu'il a été étudié et dessiné par Léré, Paul Guynemer, Fernand Monchamps, et qu'il est probable que l'anecdote très (trop) connue d'Henri IV y rencontrant sa maîtresse Gabrielle d'Estrées, y découvrit son rival le Grand Ecuyer, Roger de Bellegarde, se soit située dans sers murs. Elle est relatée par Guy Breton, dont la source est certainement Henri Sauval, avocat au Parlement au XVII^e siècle, auteur des *Amours des rois de France*. Avant lui l'hôtel des Rats avait hébergé Charles d'Humières, gouverneur de Compiègne, et Henri IV y avait entendu le service protestant. Je préfère cependant insister sur le fait que les visites du roi à Compiègne étaient dues d'abord à des fins militaires, la reconquête de son royaume, et qu'il répondit aux compliments des attournés venus lui offrir du vin à l'hôtel es Rats : «Je reçois vos présents, mais j'aime mieux vos cœurs».